



Travailler dans une chaleur excessive

Par **Kissie**, le **15/07/2016** à **18:09**

Bonjour.

Je travaille dans une boutique à Paris où il n'y a ni clim ni moyen de faire de courant d'air... Ce qui a pour effet une chaleur excessive dans le local. Dès que la température extérieure dépasse les 25 degrés la chaleur à l'intérieur devient très pénible. A titre d'exemple l'autre jour il faisait 30 dehors et..... 46 dans la boutique ! Donc voilà ma question : est-ce légal ? Ai-je un recours quelconque ?

Merci

Par **P.M.**, le **15/07/2016** à **19:23**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise et d'en parler au Médecin du Travail...

Par **Kissie**, le **15/07/2016** à **21:28**

Je l'aurais fait volontiers mais les représentants du personnel sont très proches de mon patron...

Par **P.M.**, le **16/07/2016** à **08:46**

Bonjour,

Le Médecin du Travail devrait en tout cas remplir son rôle et si vous saisissez les Représentants du Personnel officiellement tout comme l'employeur d'ailleurs, le problème devrait être traité peu importe la proximité...